

Procès-verbal de réunion du Bureau délibérant de la Communauté de communes

Date : Mardi 13 mai 2025 Durée : de 18h00 à 18h30		Lieu : Salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin
Présents	Elus Pascal GRAPPIN, Président Christophe LUCAND, 2 ^e Vice-Président Hubert POULLOT, 4 ^e Vice-Président Sylvie VENTARD, 5 ^e Vice-Présidente Didier TOUBIN, 6 ^e Vice-Président Ghislaine POSTANSQUE, 7 ^e Vice-Présidente Gilles CARRE, 8 ^e Vice-Président Pascal BORTOT, 9 ^e Vice-Président Georges STRUTYNSKI, 13 ^e Vice-Président Pour l'administration Frédéric GROSNICKEL, DGS Ludovic BOURDIN, DGA	
Excusés	Alain CARTRON, 1 ^{er} Vice-Président Valérie DUREUIL, 3 ^e Vice-Présidente Christian ROUSSEL, 10 ^e Vice-Président Jacques BARTHELEMY, 11 ^{ème} Vice-Président François MARQUET, 14 ^e Vice-Président	
Secrétaire de séance	Pascal BORTOT	

Nombre de membres en exercice : 14 – Quorum : 8 – Présents : 9 – Votants : 9

Ordre du jour :

1. Projets de délibérations du Bureau communautaire :

Assainissement – Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/25/74 - Objet : Assainissement - Attribution du marché de travaux de renouvellement de la canalisation de transfert entre Nuits-Saint-Georges et Quincey.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président informe le Bureau de la démission de Monsieur BARTHELEMY de son mandat de Maire et de Conseiller communautaire. Celle-ci doit être acceptée par le Préfet pour devenir effective.

1. Projets de délibérations du Bureau communautaire :

Assainissement

Délibération présentée par Monsieur POULLOT.

B/25/74

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION
DE TRANSFERT ENTRE NUITS-SAINT-GEORGES ET QUINCEY**

Vu la délibération B/23/75,
Vu l'article L 2123-1 du code de la commande publique,

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet VERDI par délibération du 12 septembre 2023,

Considérant qu'après étude, la consultation pour la phase de travaux a été lancée le 06 mars 2025,

Considérant que 4 plis ont été déposés de la part des entreprises ETM, STPI, SOGEA et SCAM TRAVAUX PUBLICS,

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée de 24 mois,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 9 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux à l'entreprise SOGEA pour le montant de 2 404 582.22 € HT.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.05.2025

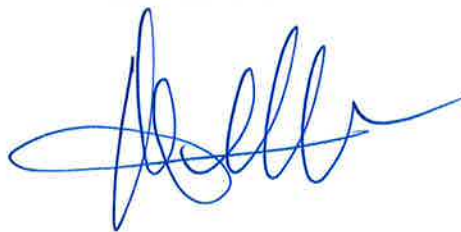
Publiée sur site internet le : 16.05.2025

Fin à 18h30.

Le Secrétaire de séance
Pascal BORTOT



Le Président
Pascal GRAPPIN



Destinataires du compte-rendu

Membres du Bureau + 55 maires
+ Membres du comité de direction des services

Date de transmission

08.10.2025 + 17.10.2025